



%

%

%

%

%

%

% % %

% %

%

%

% % %

% %

% %

% % %

%

%

%

% %

% %

% %

%

% %

%

%

% %

%

%

% %

%

%

%

%

%

%

%

%

%

%

%

%

%

%

% %

%

% %

%

%

%

%

%

%

%

% %

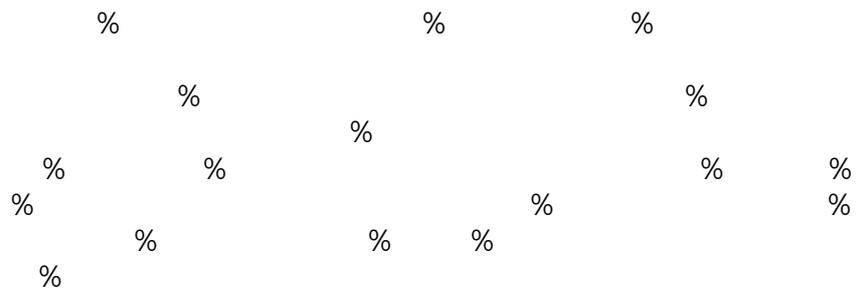
% %

% %









- M. le Syndic Alain GILLIERON (PLR) précise que ce préavis est extrêmement important, non pas parce qu'il met en péril les finances communales, mais parce qu'il essaie de donner une vision telle que la Municipalité l'a présenté au niveau de son programme de législature. On peut dire tout ce que l'on veut, il n'en demeure pas moins que ce programme de législature est copieux, il est important, M. le Conseiller BUHLMANN le trouve complètement « fou, exagéré » mais c'est son point de vue. Il s'avère que les besoins communaux sont ce qu'ils sont. Un moment donné l'agglomération n'existait pas et il n'y avait pas de projets comme maintenant, la piscine n'était pas âgée de 43 ans. Il ne veut pas faire la liste de tout ce qu'il y a à faire, car il y en a beaucoup et il faut faire des priorités. Un moment donné il faut savoir ce que l'on se veut. Et quand M. le Syndic entend certain tirer à boulet rouge sur la proposition municipale en les faisant passer pour des gens qui n'ont aucune vision réelle et crédible, puisqu'on navigue à vue et on ne sait pas ce que l'on fait quand on propose CHF 93 mio ; M. le Conseiller ROTA (UDC) l'a répété. Il faut à un moment donné se rendre compte que ce préavis, est dicté par le Canton, il y des ratios, vous les avez dans le préavis, il y a des notes ou appréciations, on les aime ou pas, mais toujours est-il que l'on est bien obligé de s'y référer. Quand certains dans la salle sont très rigoristes, alors on se réfère à des normes cantonales, fédérales etc...mais quand ces normes sont à notre avantage, on dit qu'il ne faut surtout pas les suivre et elles sont complètement hors de propos et le Canton s'en fiche de ce plafond d'endettement et il ne surveillera rien. La Municipalité n'y croit pas une seule seconde, étant donné que toutes les communes de ce canton doivent présenter un plafond d'endettement et toutes ces communes doivent en effet trouver les chiffres représentatifs par rapport à ce qu'elles ont envie de donner ou de faire par la suite. Par rapport à ce que M. le Syndic a entendu et il remercie le Président de la COFIN de l'avoir dit en effet, que tous les chiffres cela représente beaucoup à la télévision, comme le disait M. le Conseiller BUHLMANN en parlant de CHF 4'000.- à CHF 6'000.- par habitant alors qu'actuellement nos sommes à CHF 1'500.-, et CHF 4'000.- c'est un chiffre qui a 20 ans. M. le Syndic défie quiconque à l'heure actuelle de dire que les chiffres d'il y a 20 ans correspondent à la réalité actuelle, ce n'est pas possible, ou alors M. le Syndic ne comprend vraiment rien. C'est CHF 4'000.- prévu était sous une autre politique, une autre vision. Maintenant nous sommes à CHF 1'500.-. Et les personnes qui font un procès d'intention à la Municipalité et veulent faire dire ce qui n'est pas vrai, nous ne sommes pas à CHF 4'000.- d'endettement par habitant à l'heure actuelle, nous sommes à CHF 1'500.- ce qui n'est pas du tout excessif et que d'après ce qu'il va se passer pendant 5 ans cette dette va en effet augmenter. Elle va augmenter raisonnablement par rapport à une ville de 12'000 habitants, qui est une ville urbaine et qui a besoin de moyens urbains. Pour M. le Conseiller BUHLMANN, la politique de 5 ans doit être décidée ce soir, car si vous octroyé CHF 93 mio à la Municipalité c'est un chèque en blanc, vous n'avez plus besoin de venir pendant 5 ans au Conseil car tous les préavis qui*

sont dans les pipelines seront utilisés jusqu'à hauteur de CHF 93 mio et comme cela vous pouvez rester à la maison et économiser des jetons de présence et cela sera bien pour les finances communales. Et bien non, ce n'est pas comme cela que ça marche et vous le savez et M. le Conseiller BUHLMANN le sait aussi ! que tous les objets que la Municipalité va présenter seront passés au tamis et que chaque objet sera à un moment donné pesé pour savoir si oui ou non, cela est possible. Alors venir dire que ces CHF 93 mio sont un chèque en blanc à l'heure actuelle, M. le Syndic ne peut pas laisser passer cela et même si l'on dit CHF 80 mio, on fait de la politique sur 5 ans et la Municipalité ne veut pas en ce moment la faire puisqu'il y a des objets qui se feront ou qui seront reportés. M. le Syndic aimerait dire que c'est quand même un peu fort de tabac car la semaine passée la COFIN était d'après M. le Conseiller ROTA (UDC) fantastique et puis cette semaine, si M. le Syndic l'a bien compris, ils sont nuls, parce que véritablement le rapport de la COFIN est d'accord avec la position municipale alors là ce n'est pas normal, la COFIN n'a pas été au bout de son analyse, elle s'est trompée, il faudrait savoir M. ROTA (UDC), soit on accepte cette commission des Finances qu'elle soit de votre opinion ou non. A partir de là, M. le Syndic revient sur les propos qui ont été dit ce soir, à savoir, que l'on fait 5 fois moins bien que la Commune de Lausanne, les comparaisons sont ce qu'elles sont et là vous oubliez de dire, vous parlez du rapport déficit budgétaire et M. le Syndic compare, car on parle du plafond d'endettement, le débat budgétaire était la semaine dernière, on parle du plafond d'endettement qui ne fait pas le droit à la Commune de dépenser les CHF 93 mio et comme vous êtes en train d'essayer de faire croire que nous sommes 5 fois plus cher que Lausanne, M. le Syndic dit à M. le Conseiller ROTA (UDC) que CHF 1'500.- de dette actuelle par rapport à CHF 20'000.- de dette à Lausanne, ce n'est pas du tout 5 fois plus cher ici, mais allez faire le calcul. C'est plutôt à Lausanne qu'ils ont un endettement plus important. Il aimerait bien que le Conseil Communal arrive à rester sur l'objet no 26-2011. Le budget 2012 a été débattu la semaine dernière et là nous traitons le plafond d'endettement pour les 5 prochaines années et qui n'a pas la même portée malgré ce que certains veulent bien faire croire. En ce qui concerne l'autofinancement, certains aiment bien faire preuve de « catastrophisme », car quand on parle d'autofinancement il est vrai que dès qu'il devient négatif cela devient problématique. M. le Syndic le répète, c'est que la semaine dernière on a dit que l'autofinancement était négatif au final dans les comptes, M. le Syndic reprécise et persiste que l'autofinancement pour l'année 2012 est positif et non négatif. Cela a été confirmé au président de la COFIN. Il y a une pratique qui se fait au niveau comptable et ce n'est pas un passif transitoire en ce qui concerne la somme de la réserve qui était utilisée, mais là aussi M. le Syndic ne peut pas laisser des personnes dire qu'en ce moment la Commune est dans un autofinancement négatif alors que ce n'est pas vrai puisque paraît-il cela influencerait la décision du Conseil par rapport au plafond d'endettement proposé. M. le Syndic va essayer d'expliquer comment le plafond d'endettement est calculé. A un moment donné il faut comprendre que ce plafond d'endettement n'est pas l'endettement réel de la Commune car personne n'est devin pour savoir ce qui va se passer dans 5 ans. Donc les CHF 93 mio de plafond ne veut pas dire que la Commune aura CHF 93 mio d'endettement en 2016. Simplement qu'un plafond doit être fixé, il est calculé par rapport à un tableau. D'après M. le Conseiller BUHLMANN (PLR) ce calcul ne sert pas à grand-chose, c'est plutôt quelque chose de technique. M. le Syndic lui répond que toutes les communes du Canton utilisent le même calcul pour calculer leur plafond d'endettement. Prilly n'a pas inventé un calcul pour essayer



























